



FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

RICHARD DESCOINGS
DIRECTEUR DE SCIENCES PO

e-mail : richard.descoings@sciences-po.fr

Paris, le mardi 29 avril 2003

Chère Madame, chère Mademoiselle, cher Monsieur,

Si je vous écris aujourd'hui, c'est pour partager avec vous un certain nombre de constats et de réflexions qui ont une influence déterminante sur Sciences Po, la qualité de ses enseignements, le niveau de services que nous sommes en mesure d'apporter à nos différents publics, notre place sur la scène universitaire internationale et notre capacité à attirer des étudiants de toutes origines, nationales, sociales et géographiques. Les propos qui suivent sont longs. Puis-je cependant vous demander de prendre le temps de leur lecture ? Vous êtes directement concerné(e) ; il me semble donc indispensable que vous soyez informé(e) le plus complètement possible sur les enjeux du débat qui va s'ouvrir concernant le financement de Sciences Po.

La question du développement – ou du déclin – des établissements d'enseignement supérieur et de recherche se pose de plus en plus gravement dans l'ensemble de l'Union européenne. Sans même mentionner la situation rencontrée dans les pays qui sont en train de rejoindre l'Union, les universités britanniques, allemandes, espagnoles, italiennes... se trouvent aujourd'hui devoir assumer des choix qui engagent leur avenir et, au-delà du leur, celui d'un certain modèle européen de développement de la connaissance, de transmission des savoirs et des savoir-faire, d'éducation à la citoyenneté, de préparation à la vie professionnelle.

L'enjeu est simple dans son énoncé (A). Y répondre nécessite de toucher au tabou du financement des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche (B). Sciences Po, à raison de sa situation particulière au sein du système éducatif français, doit prendre, en la matière, la responsabilité d'une initiative vitale et innovante (C).

A. Mondialisation, compétition et financement : chances et enjeux pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

1) La mondialisation crée une compétition très vive entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La mondialisation de nos sociétés permet une mobilité sans précédent des étudiants comme des professeurs et des chercheurs ; le déploiement des capacités nouvelles qu'offrent les technologies de l'information et de la communication transforme radicalement les conditions d'accès aux ressources documentaires, d'une part, la nature de la conduite et du partage des travaux de recherche, d'autre part, l'objet, le moment et la fréquence des liens pédagogiques entre enseignants et étudiants, enfin. En même temps, ces conditions nouvelles conduisent à une comparaison également sans précédent de la qualité avec laquelle les universités accomplissent leurs missions :

- qualité de l'enseignement, c'est-à-dire qualité des enseignants ; implication des étudiants dans leurs études ; à-propos de l'organisation des cursus et bien-fondé du choix des enseignements ;
- qualité de la recherche, c'est-à-dire pertinence des programmes de recherche ; inventivité et fécondité des chercheurs ; valorisation des produits de la recherche ;
- qualité des bibliothèques, c'est-à-dire richesse des fonds documentaires ; facilités d'accès aux ouvrages, périodiques et ressources numériques ; personnalisation des services rendus aux lecteurs ;
- qualité de l'édition universitaire, c'est-à-dire intelligence et rigueur des choix éditoriaux, capacité de rayonnement ;

- qualité de l'accueil des étudiants ; logement et restauration ; encadrement administratif ; équipements informatiques ; amphithéâtres et salles de cours.

Dès lors, la compétition entre les systèmes d'enseignement supérieur et de recherche se caractérise par une intensité à laquelle les acteurs de ces systèmes n'ont guère été accoutumés, surtout en Europe, alors même que l'influence, le rayonnement et l'attractivité d'un ensemble régional ou d'un pays se mesurent de plus en plus par la place occupée dans cette compétition. Et dans celle-ci, les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche doivent prendre toute leur place. S'ils n'en relèvent pas les défis, ils seront progressivement marginalisés : ce serait alors la porte ouverte à la marchandisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

C'est la raison pour laquelle Sciences Po s'est profondément transformé ces dernières années. Je ne détaillerai pas toutes les réformes que nous avons entreprises, mais permettez-moi d'en évoquer les principales :

- décision, dès l'année universitaire 1998-99 et mise en œuvre dès la rentrée 2000, de l'organisation des cursus universitaires de Sciences Po selon la norme européenne 3/5/8 (Licence / Master / Doctorat) pour une meilleure reconnaissance et une parfaite lisibilité de notre formation au niveau international ;
- présence massive d'étudiants étrangers qui représentent aujourd'hui près de 30% des 5 700 élèves ;
- séjour obligatoire à l'étranger de tous les élèves de 3^{ème} année grâce à la mise en œuvre de plus de 240 accords d'échanges avec des universités partenaires dans plus de 40 pays ;
- création depuis 2000 de trois 1^{ers} cycles multiculturels réunissant à parité des étudiants français et internationaux qui utilisent au moins trois langues de travail : 1er cycle franco-allemand à Nancy, 1er cycle ibéro-américain à Poitiers et 1er cycle est-européen à Dijon ;

- investissements très considérables pour la mise aux standards internationaux de nos locaux et de nos installations (rénovation de l'amphithéâtre Emile Boutmy, création de la bibliothèque de l'Ecole doctorale au 199 boulevard Saint-Germain, aménagement d'un cybercafé, restructuration de la bibliothèque du 30 rue Saint-Guillaume...);
- promotion et valorisation de la recherche grâce à des moyens en très forte augmentation : appui administratif aux chercheurs et enseignants-chercheurs conforté pour alléger leurs tâches de gestion ; accroissement des possibilités de missions à l'étranger ; mise à disposition de locaux et d'équipements informatiques fonctionnels ;
- généralisation de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (inscriptions en ligne, adresses mails pour tous les étudiants, enseignants et toutes les associations, mise en ligne des programmes et des syllabus, accès en ligne au catalogue de la bibliothèque...).

Les étudiants sont les premiers à bénéficier de ces transformations, tant par la qualité et le caractère international de leur formation que par les conditions d'études qui leur sont proposées et les perspectives professionnelles qui leur sont ouvertes.

2) Participer à la compétition internationale requiert des moyens de financement toujours plus importants.

Participer à la compétition internationale entre systèmes éducatifs et établissements d'enseignement supérieur et de recherche coûte de plus en plus cher : les besoins de financement des systèmes d'enseignement supérieur et de recherche croissent à un rythme très rapide. Les causes en sont multiples.

La proportion de jeunes de la tranche d'âge 18-25 ans qui accèdent à l'enseignement supérieur est peu élevée en France en comparaison avec

les principaux pays de l'OCDE. L'effort d'ouverture des formations supérieures doit être encore amplifié.

Or, l'accueil au sein de l'enseignement supérieur d'une proportion plus élevée des classes d'âge 18-25 ans signifie un renforcement des moyens d'encadrement pédagogique et administratif des étudiants, d'autant plus indispensable que les populations d'étudiants nouvellement intégrées sont celles qui requièrent le soutien le plus attentif.

Des crédits importants doivent être dégagés pour donner à une partie des étudiants les moyens financiers dont ils manquent pour poursuivre des études supérieures réussies ; pour doter les universités des équipements immobiliers, informatiques et technologiques compatibles avec l'exercice des responsabilités qu'elles ont reçues tant dans le développement et la transmission de la connaissance que dans la préparation à la vie professionnelle.

Une attention toute particulière s'impose pour développer l'appareil de recherche que constituent les écoles doctorales et les laboratoires, sans l'activité et la créativité desquels il est vain de prétendre à un enseignement de haut niveau, à une reconnaissance intellectuelle aussi bien qu'à une capacité d'innovation technologique et économique.

Les bibliothèques universitaires ont longtemps été les parents pauvres de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de l'importance des fonds documentaires acquis, du nombre de places par étudiant, de l'accès direct aux ouvrages et périodiques, de la numérisation des catalogues : outre les remises à niveau nécessaires, il faut aujourd'hui les accompagner dans l'évolution de leurs missions induite par la révolution technologique.

L'existence de presses universitaires doit être préservée de la menace de disparition due à la situation du marché de l'édition.

Enfin, un effort soutenu doit se poursuivre pour rehausser la qualité de gestion qu'exigent ces entités économiques que constituent les établissements universitaires.

Cette liste est impressionnante ; elle l'est moins que les enjeux qu'elle exprime. Encore n'est-il pas mentionné que le marché du travail, pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs les plus performants, est devenu mondial et que la question de leur rémunération comme celle de leurs conditions de travail se poseront avec une acuité de plus en plus vive.

3) En France, l'Etat a depuis 15 ans considérablement augmenté son soutien financier à l'enseignement supérieur.

Face à ces besoins de financement vitaux, les autorités publiques sont, traditionnellement dans les pays européens, seules à être sollicitées. A l'exception d'un petit nombre d'universités ou d'écoles privées qui exigent des droits de scolarité très élevés, les établissements universitaires vivent des fonds publics et, pour ceux dont l'activité dans les secteurs scientifiques et technologiques le permet, du produit des contrats passés avec les entreprises, principalement industrielles. Plus spécifiquement en France, les autorités publiques sont considérées comme comptables non seulement des enjeux ci-dessus mentionnés mais également d'un rôle de régulation sur l'ensemble du territoire à l'aménagement duquel elles doivent veiller dans un souci d'égalité de l'offre de formation. Et ce rôle de régulation doit être combiné avec le soutien indispensable aux établissements d'excellence, tant il est vrai qu'un système d'enseignement supérieur et de recherche ne peut se passer de ceux-ci s'il veut se maintenir à haut niveau dans la compétition internationale.

En France¹, un effort très important a été effectué par les gouvernements successifs pour accompagner l'évolution des besoins de financement des établissements universitaires. De 1990 à 2001, la part du budget de l'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale est passée de 4,2 milliards d'euros à 8,6 milliards d'euros, soit une

¹ Les propos qui suivent reprennent très largement les analyses menées par la Cour des comptes dans son rapport d'avril 2003 sur la gestion du système éducatif.

progression de 65% à euros constants. L'essentiel de la croissance des crédits a été affecté aux créations d'emplois (+ 42 300, soit + 41%, dont 24 860 emplois d'enseignants-chercheurs et 13 100 emplois d'ATOSS), à la construction universitaire (entre 1991 et 1999, la surface des implantations universitaires a augmenté de 3 500 000 m²) et à l'aide sociale aux étudiants qui a été multipliée par deux et représentait une dépense de 1,6 milliard d'euros en 2001.

Cet effort incontestable doit cependant être apprécié dans un contexte qui en limite la portée. D'une part, sur la même période, les effectifs étudiants ont crû de 25%. D'autre part, et surtout, la situation de départ était franchement mauvaise tant et si bien qu'en 1998, la dépense moyenne pour un étudiant français, appréciée de manière cumulée sur la durée totale de ses études, s'établissait à 33 800 euros, soit un montant sensiblement inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE (35 100 euros) et très nettement en dessous de la dépense moyenne pour un étudiant hollandais (42 000 euros) ou allemand (46 100 euros). En réalité, depuis 25 ans, notre pays a investi² beaucoup plus dans l'enseignement primaire (+92%) et l'enseignement secondaire (+72%) que dans l'enseignement supérieur (+27%). Ainsi s'explique le paradoxe dans lequel se trouvent les universités françaises au début des années 2000 : d'un côté, les pouvoirs publics peuvent légitimement estimer avoir déjà beaucoup fait ; de l'autre, les établissements universitaires ne peuvent et ne doivent éviter de raisonner par la comparaison, avec ceux de leurs homologues étrangers, des moyens dont ils disposent aujourd'hui pour affronter la compétition internationale.

² Les progressions indiquées concernent la dépense intérieure d'éducation qui cumule les financements par l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et les ménages.

4) Les universités, en France comme en Europe, rencontrent des problèmes de financement qui ne pourront pas être exclusivement réglés par l'Etat.

La crise de financement que connaissent les universités n'est pas propre à la France : en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Italie, la situation n'est pas meilleure. En réalité, c'est la plus grande partie de la recherche et de l'enseignement supérieur européens qui, à des degrés variables, joue son avenir dans les années qui viennent. Et il est vain d'espérer, dans l'ensemble de ces pays, que la solution à cette crise de financement puisse venir d'un effort encore accru des financeurs publics traditionnels.

Car les objectifs que se sont donnés à eux-mêmes les membres de l'Union européenne en termes d'équilibre des finances publiques, conjugués, d'une part, au fort ralentissement de la croissance économique, d'autre part, au souci de préserver les régimes de protection sociale qui donnent à l'Europe une partie de sa singularité par rapport à d'autres régions du monde, enfin, à la forte pression des corps sociaux pour diminuer les taux de prélèvements obligatoires, rendent à peu près impossible une augmentation sensible de la dépense publique dans les années à venir.

Dès lors, l'augmentation des ressources dont les universités ont un indispensable besoin pour rester compétitives à l'échelle internationale ne peut venir que d'une diversification de leurs sources de financement.

B. La gratuité de l'enseignement supérieur en France : un tabou qui rend périlleuse toute réflexion sur les conditions qui peuvent rendre effective l'égalité d'accès aux formations supérieures.

1) Collectivités locales et entreprises sont déjà, dans des proportions différentes, largement investies dans le financement de l'enseignement supérieur.

En France, les collectivités locales, et plus précisément les régions, se sont déjà considérablement engagées dans le soutien aux établissements universitaires, plus particulièrement en ce qui concerne la construction, l'équipement, les bourses aux étudiants. Les grands plans d'extension et de rénovation des bâtiments universitaires lancés à la fin des années 1980 et 1990 ont ainsi été, pour une part importante, financés par les collectivités locales.

Les entreprises contribuent au fonctionnement des universités à travers le versement de la taxe d'apprentissage à laquelle elles sont soumises et la conclusion de contrats de recherche. Mais il n'est guère dans la sociologie et la culture françaises que les entreprises s'investissent plus avant dans le financement du système d'enseignement supérieur, les opérations de mécénat étant, par exemple, beaucoup plus orientées vers le soutien aux activités culturelles, sportives ou humanitaires. Les communautés universitaires sont d'ailleurs parfois rétives à une présence trop importante ou trop visible du monde économique dans l'exercice de leurs missions, même si des changements notables sont en cours depuis quelques années. En outre, la fiscalité en vigueur n'incite pas les entreprises à investir dans le secteur universitaire.

2) En revanche, le montant de la contribution des étudiants et de leur famille au financement de leurs études demeure un sujet tabou.

La troisième source d'augmentation des ressources des universités réside dans une contribution accrue des étudiants et de leurs familles, lorsqu'ils le peuvent, au financement de leurs études. Le sujet est tabou en France.

D'abord, parce qu'une très large partie de l'opinion considère que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent être financés exclusivement ou presque sur fonds publics – « après tout, les impôts sont déjà assez élevés » ; même les familles les plus aisées, si elles n'hésitent pas à financer des écoles de commerce, y compris de qualité moyenne, à raison de plusieurs milliers d'euros de droits de scolarité annuels, s'émeuvent que des formations de très haute qualité (écoles d'ingénieur, DESS, Sciences Po...) mais délivrées dans les établissements publics, ne soient pas gratuites – ou presque. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à citer ces exemples si caractéristiques de la singularité française en matière d'enseignement supérieur que sont les Ecoles normales supérieures et l'Ecole polytechnique qui rémunèrent leurs élèves (pour une partie d'entre eux recrutés à Bac + 2) durant la poursuite de leurs études, pour justifier leur opposition de principe à une participation au financement d'autres établissements publics.

Ensuite, nombreux sont ceux qui évoquent la culture nationale de la gratuité de l'enseignement public, de la grande loi Ferry au préambule de la constitution de 1946, culture qui serait incompatible avec une hausse des droits d'inscription à l'université, utilisant le contre-exemple des universités américaines, d'autant plus efficace qu'il n'est analysé ni dans son organisation ni dans son fonctionnement, et oubliant souvent qu'en France la gratuité va de pair avec l'obligation scolaire.

Mais, et c'est bien sûr l'argument principalement avancé, toute hausse des droits de scolarité des établissements universitaires publics serait directement contraire au principe d'égalité dans l'accès à l'enseignement

supérieur et à l'objectif de démocratisation de celui-ci. L'argument repose sur le postulat que la gratuité de l'enseignement supérieur est la source et le signe d'un système égalitaire, ouvert à tous.

Ce postulat réunit le plus souvent un large consensus au sein des acteurs de l'enseignement supérieur : les étudiants, tels qu'ils sont représentés par la majorité de leurs organisations syndicales, mais aussi de nombreux enseignants et personnels administratifs, bien des familles et la plupart des organisations politiques et des gouvernements, quelles que soient les sensibilités politiques. A vrai dire, comme pour tout consensus, les raisons de l'adhésion sont extrêmement variées. Les uns témoignent d'une profonde sincérité dans leur attachement aux valeurs d'égalité et de démocratie dont ils pensent qu'elles sont effectivement portées par la gratuité et voient dans tout effort d'analyse de l'effectivité des conséquences attendues de la gratuité une tentative de mise en cause de ces valeurs. Les autres s'accommodent d'autant plus aisément d'une situation qui sert leurs intérêts personnels qu'elle s'appuie sur ce système de valeurs dont la défense permet justement d'afficher une grande vertu de solidarité. Les troisièmes estiment que le tabou est tellement puissant que tenter de s'en affranchir est voué à l'échec.

3) La gratuité de l'enseignement supérieur a permis sa massification mais n'a pas véritablement contribué à l'égalité des chances des étudiants.

Qu'en est-il de la réalité ? La gratuité a peut-être permis la massification de l'enseignement supérieur mais on peut sérieusement douter qu'elle ait contribué à sa démocratisation – si l'on considère que ce dernier terme signifie l'appropriation par les étudiants de leur formation supérieure, leur capacité à s'investir dans leurs études de telle sorte que le passage par les établissements universitaires constitue un moment de développement intellectuel, que le suivi d'un cursus mène effectivement à l'acquisition de connaissances et de compétences certifiées par un diplôme à la valeur

reconnue, que l'accès au marché du travail via les études supérieures constitue une réalité concrète en même temps qu'une réponse aux aspirations professionnelles des diplômés.

La massification est certaine³. Alors que la population française a été multipliée par 1,5 depuis 1900, les effectifs étudiants l'ont été par 50. A vrai dire, l'essentiel de cette évolution se concentre sur les quarante dernières années : les effectifs étudiants dépassaient à peine les 300 000 en 1960 ; ils se montaient à 1,2 millions en 1980 ; ils ont atteint un maximum en 1995-1996 lorsque l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur a accueilli 2,14 millions d'étudiants. 30% des étudiants sont boursiers et, à ce titre, ne paient pas du tout de droits de scolarité. Cette très forte progression du nombre d'étudiants ne doit cependant pas faire oublier qu'en France, la proportion des jeunes qui accèdent à l'enseignement supérieur est loin d'être parmi les plus élevées au sein des pays de l'OCDE.

Mais peut-on se satisfaire d'un tel constat lorsque l'on sait par ailleurs que l'inscription en 1^{ère} année de DEUG conduit à un phénomène massif de redoublement et d'abandon ? Sur 100 étudiants inscrits, 36 redoublent dans la même filière ou dans une autre, 21 quittent l'université sans diplôme et 15 se réorientent vers une autre formation, notamment en IUT et STS. Et encore faut-il souligner que ce sont, pour l'essentiel, les bacheliers généraux qui entrent à l'université (hors IUT, ils représentent 83% des entrants ; même pour les seuls IUT, ils représentent encore 67% des entrants). Et qui y réussissent : le taux moyen d'accès à la licence est de 68% pour les bacheliers généraux, de 22,5% pour les bacheliers technologiques et de 8,5% pour les bacheliers professionnels. Quant au taux de réussite des étudiants français inscrits dans un cursus de trois ans qui débouche sur la licence, il est franchement médiocre en

³ Source : Cour des comptes – Rapport sur la gestion du système éducatif – avril 2003.

comparaison d'autres systèmes éducatifs : 55% contre 70% en Allemagne et 77% en Angleterre.

Enfin, les diplômés qui assurent le mieux l'insertion professionnelle sont ceux acquis à la suite de cursus dans lesquels on trouve une très forte majorité d'étudiants appartenant aux familles qui ont les revenus les plus élevés.

Aujourd'hui que ces résultats sont connus et appréciés sur une période longue, dire que la gratuité est la clé de la démocratisation de l'enseignement supérieur peut, au minimum, soulever un débat. Car, outre le redoutable taux d'échec rencontré par une majorité des inscrits en DEUG, un critère social doit être pris en considération : celui des origines socio-culturelles des étudiants dont près d'un tiers ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale. Le phénomène est encore plus marqué en DEA et DESS où, comme dans les classes préparatoires aux grandes écoles, les écoles d'ingénieurs et de commerce ou Sciences Po, la moitié des étudiants sont issus de cette classe sociale. Il serait d'ailleurs intéressant de mener une étude comparée des origines socio-professionnelles des étudiants de DEUG et de licence, selon qu'ils échouent ou réussissent à obtenir leur diplôme, que celui-ci est acquis à travers les examens de juin ou ceux de septembre, avec ou sans mention.

Cette situation sociale n'est pas propre à la France. L'OCDE souligne que « dans l'Union européenne, la participation à l'enseignement supérieur est d'autant plus importante que le niveau d'études atteint par le père ou la mère est élevé. Quel que soit le pays considéré, le profil est similaire. On trouve proportionnellement plus de jeunes dans l'enseignement supérieur dans les familles où le chef de ménage a déjà un diplôme de l'enseignement supérieur et proportionnellement moins de jeunes dans l'enseignement supérieur dans les familles où le chef de ménage a un diplôme de l'enseignement primaire ou secondaire inférieur ». (Regards sur l'Education, OCDE, 2001)

4) Car la gratuité, quand elle conduit à la paupérisation des universités, constitue en réalité un obstacle à l'égalité des chances.

Ne faut-il pas s'interroger ? Si la gratuité est quasiment assurée pour tous (les droits de scolarité sont de 137 euros en 2002-2003 dans les universités françaises), si elle s'accompagne pour près d'un tiers des étudiants d'un soutien financier direct, on ne saurait prétendre qu'il y a barrière financière à l'entrée ou à la poursuite des études en raison des droits d'inscription prélevés par les universités. Alors comment expliquer la prédominance des couches sociales les plus favorisées dans l'enseignement supérieur ? Comment expliquer des taux d'échec si déraisonnables ?

C'est que la gratuité n'assure pas l'égalité des chances ; on peut même soutenir que lorsque la gratuité conduit à la paupérisation des universités, elle aggrave la situation des étudiants les moins favorisés.

Car dans une université qui manque de moyens, les étudiants qui s'en sortent sont ceux qui disposent des ressources personnelles permettant de compenser le manque de ressources mutualisées constituées par les services offerts à tous par l'université. De quoi s'agit-il concrètement ? De l'encadrement pédagogique d'abord : combien d'étudiants par TD ou toute autre forme d'enseignements supposés interactifs ? Combien de tuteurs, de quel niveau, pour quels étudiants, avec quels objectifs ? De l'encadrement administratif, tout autant : bien au-delà de la question des inscriptions administratives et pédagogiques, de la logistique nécessaire à la bonne organisation des scolarités et des examens, un encadrement administratif de grande qualité est nécessaire pour assurer une orientation compétente et pertinente des étudiants dans le choix de leurs cursus et de leurs cours ; pour proposer et organiser des séjours d'études à l'étranger ; pour fournir une offre de stages de bon niveau, adéquats aux cursus suivis, rémunérés si possible ; pour faciliter l'accès au marché du travail à travers la transmission des offres d'emploi des entreprises, des conseils

d'orientation professionnelle, l'aide à la rédaction de CV, la préparation aux entretiens de recrutement. Mais il s'agit aussi de l'offre de services informatiques, du nombre de places de bibliothèque, de l'ampleur et de la qualité des ressources documentaires.

Or quels sont les étudiants qui souffrent le plus de la faiblesse de l'encadrement pédagogique ? Ceux auxquels le lycée n'a pas donné toutes les chances, toutes les connaissances et toutes les compétences pour s'en sortir seuls dans un enseignement supérieur de masse, ceux qui ne trouvent pas au sein de leurs familles ou à travers des « petits cours » le soutien extérieur qui leur serait nécessaire pour réussir leurs études. Quels sont les étudiants qui peuvent assurer seuls l'orientation pédagogique et, plus tard professionnelle, pour laquelle ils ne reçoivent pas de conseils au sein de l'université ? Quels sont les étudiants qui savent l'importance d'un séjour à l'étranger et trouvent les moyens de l'accomplir sans recours à des services administratifs universitaires sous-dotés ? Quels sont ceux qui se débrouilleront toujours pour trouver un stage intéressant ? Quels sont ceux qui pourront s'acheter les livres qu'ils ne trouvent pas à la bibliothèque, les équipements informatiques que n'offre pas leur établissement ? Ce sont ceux qui sont déjà le mieux intégrés et soutenus socialement, ceux qui connaissent le système parce que leurs proches, leurs amis, sont déjà passés par là et les conseillent. Ceux qui ont davantage de moyens financiers que les autres et qui peuvent suppléer les carences des services universitaires.

Dès lors que les financements publics sont terriblement contraints et que, de ce fait, les universités ne disposent pas des moyens qui leur seraient nécessaires pour véritablement permettre à tous ceux qui souhaiteraient y accéder ou qui y accèdent, la possibilité réelle, et non pas fictive, de réussir dans de bonnes conditions le cursus universitaire choisi, les conséquences de la gratuité sont exactement à l'opposé de celles attendues. La gratuité bénéficie de fait à ceux dont les capacités contributives seraient les plus élevées si elles étaient sollicitées. Elle se

retourne contre ceux pour qui il serait essentiel que les universités soient dotées financièrement de telle sorte qu'ils soient véritablement accueillis, encadrés, orientés, aidés, parce qu'ils n'ont pas les ressources personnelles des premiers. Les exonérer de droits d'inscription et leur verser des bourses, dont le montant est d'ailleurs relativement faible, ne suffit pas.

Ce constat est régulièrement fait depuis 15 ans, le plus souvent dans l'indifférence. D'une part, parce que les pouvoirs publics ne peuvent pas être accusés de n'avoir pas mobilisé des moyens importants, pour remédier partiellement à la crise de financement des universités françaises. D'autre part, parce que le tabou de la contribution accrue des étudiants au financement de leurs études n'a pu être levé.

Or, si l'on admet le diagnostic formulé au début de cette note concernant la croissance inéluctable des besoins de financement des établissements universitaires et l'impossibilité pour l'Etat de l'accompagner par la mobilisation de crédits budgétaires très importants, ce constat ne pourra que s'aggraver à l'avenir.

C'est dans ce contexte que se situe la question du financement de Sciences Po.

C. Sciences Po, en raison de sa situation particulière au sein du système éducatif français, peut et doit prendre la responsabilité d'une initiative vitale et innovante concernant son financement.

Sciences Po est financé à 78% par des fonds publics. En 6 ans, de 1997 à 2002, le montant des financements publics de Sciences Po a crû de 60%, passant de 27 à 44 millions d'euros. Dans le même temps, la contribution des étudiants, à travers les droits de scolarité pour les formations qui mènent au diplôme de Sciences Po, a baissé de 5 à 4%. Or, nombreux sont ceux qui trouvent les droits de scolarité en vigueur (1 050 euros par an) insupportablement élevés, anti-démocratiques et anti-sociaux. Quelle est la réalité ? Qui paie des droits de scolarité à Sciences Po ? Que représente le système d'aide sociale aux étudiants propre à Sciences Po ?

1) Seuls les étudiants de Sciences Po qui appartiennent aux 20% des familles françaises les plus aisées paient des droits de scolarité. Pour tous les autres, la scolarité est gratuite.

Il est intéressant de considérer au sein de l'échelle des revenus déclarés à l'administration fiscale par l'ensemble des ménages en France, revenus répartis en déciles, où se situe la limite au-delà de laquelle les élèves de Sciences Po doivent s'acquitter de droits de scolarité. L'importance de cet indicateur résulte notamment de l'affirmation selon laquelle le montant des droits de scolarité serait si exorbitant qu'il en serait insupportable pour les familles concernées et constituerait la plus grave barrière à l'élargissement social du recrutement de Sciences Po.

Ce plafond de revenus mensuels des familles des élèves est fixé en 2002-2003 à 2 540 euros. Comparé à l'échelle des revenus des ménages dressé par l'INSEE, cela signifie que ne paient les droits de scolarité que

les élèves venant de familles dont le revenu se situe au sommet de cette échelle. Si l'on prend les familles dont les deux parents ont des revenus salariaux, seuls les élèves appartenant à des ménages dont le revenu se situe dans le 10^{ème} décile (c'est-à-dire le décile au sein duquel les revenus sont les plus élevés) ne sont pas exonérés de droit. Concrètement, cela signifie que les enfants de 90% des ménages français salariés seraient exemptés de droits d'inscription à Sciences Po. En outre, tous les élèves venant de ménages salariés dont le revenu se situe dans les 8 premiers déciles sont éligibles à une bourse d'aide sociale propre à Sciences Po. Si l'on prend, cette fois, l'échelle des revenus de l'ensemble des ménages français, qui intègrent notamment le revenu des professions libérales, plus de 80% des élèves réunissent les critères permettant d'être exonéré et 70% ceux permettant d'être éligible à une bourse. Pour 80% des ménages français, lorsqu'ils comprennent un étudiant qui poursuit ses études rue Saint-Guillaume, la scolarité est gratuite.

2) En outre, Sciences Po a mis en place un système spécifique et additionnel d'aide sociale à destination de ses élèves ; les montants mobilisés pour l'aide financière directe (bourses) ont plus que triplé en 6 ans.

Non seulement seuls les élèves appartenant aux familles qui ont les revenus les plus élevés paient des droits de scolarité, mais Sciences Po met en œuvre un système d'aide sociale aux étudiants qui lui est propre et s'ajoute à celui organisé par l'Etat.

Le système d'aide sociale propre à Sciences Po comprend trois éléments distincts : les exonérations de droits de scolarité ; les bourses d'aide sociale ; les bourses allouées au titre du fonds de mobilité internationale⁴ aux élèves qui effectuent un séjour d'études ou un stage à l'étranger en 3^{ème} année.

⁴ Ligne de crédits spécifique dans le budget de la FNSP.

Entre 1996 et 2002 :

- le montant total de l'aide sociale (exonérations + bourses de scolarité + bourses du fonds de mobilité internationale) a doublé, passant de 827 000 euros à 1 732 000 euros ;
- le montant consacré aux bourses de scolarité a triplé, augmentant de 238 000 euros à 653 000 euros ;
- les crédits affectés au fonds de mobilité internationale, créé en 1997, ont été élevés rapidement à 129 000 euros ;
- le taux de redistribution du produit des droits de scolarité, qui exprime la part des droits de scolarité reversés sous forme d'aide sociale [(exonérations + bourses d'aide sociale + bourses du fonds de mobilité) / produits des droits de scolarité], a crû de 30% à 41%. Cela signifie concrètement qu'une part de plus en plus importante des droits de scolarité payés par les étudiants a été consacrée au financement de l'aide financière directe aux élèves.

Or, dans le même temps, le montant unitaire annuel des droits de scolarité acquitté par les élèves a connu une progression limitée à 20%, de 875 euros à 1050 euros. A titre de comparaison, les droits de scolarité pour les diplômes de type DEUG, licence ou maîtrise ont augmenté de 21% sur la même période et ceux des diplômes professionnalisants de type DESS, MSG, MIAGE ou doctorat ont augmenté de 40%.

3) Les conditions de vie et d'études à Sciences Po sont déjà sans comparaison avec celles de la plupart des universités françaises ; exiger de l'Etat qu'il finance seul les améliorations qui doivent encore être apportées pose une véritable question de solidarité.

Deux éléments complémentaires doivent être ajoutés aux observations qui précèdent. Le premier a trait aux conséquences fiscales du régime

juridique de l'imposition sur le revenu. Le système du quotient familial bénéficie d'autant plus aux ménages que leurs revenus sont élevés. Or le plus grand nombre des élèves de Sciences Po appartient à des familles dont les revenus sont situés dans les parties supérieures des tranches d'imposition. Inversement, pour les familles dont les revenus sont faibles et qui ne paient par conséquent pas d'impôt sur le revenu, les bourses versées par l'Etat, à l'exception des bourses de mérite, même si elles offrent un précieux soutien, ne sont pas suffisantes pour couvrir les coûts induits par la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Le second élément complémentaire qu'il convient de souligner concerne les conditions de vie et d'études, sans comparaison avec celles offertes par les universités, dont bénéficient les étudiants de Sciences Po : encadrement pédagogique élevé, service des stages proposant plus de 1 800 opportunités par an, direction des affaires internationales gérant 240 accords d'échanges permettant aux élèves de séjourner partout dans le monde dans les meilleures universités sans payer de droits de scolarité supplémentaires, bibliothèque proposant 800 000 volumes et 6 000 périodiques...

Au total, la gratuité d'une scolarité à Sciences Po est assurée pour les étudiants appartenant à 80% au moins des ménages français. L'accès à l'aide sociale financée par Sciences Po est particulièrement avantageuse puisque peuvent en bénéficier tous les élèves, quelle que soit leur nationalité, et non uniquement les étudiants français comme c'est le cas pour le système d'aide sociale mis en œuvre par le ministère de l'Education nationale. Enfin, le plus grand nombre des améliorations apportées à l'organisation des études et à l'environnement de travail des étudiants de Sciences Po a été financé par l'Etat.

Si l'on s'en tient aux seuls intérêts de l'établissement et de ses élèves, cette situation peut être considérée comme satisfaisante. Si, en revanche, on la replace dans le contexte de l'ensemble de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, elle pose un problème majeur de solidarité.

Dès lors que le budget de l'enseignement supérieur n'est pas inépuisable et ne répond pas à tous les besoins de toutes les universités, toute augmentation des moyens alloués à Sciences Po constitue ipso facto un manque de moyens supplémentaires pour des universités déjà très loin d'offrir les mêmes services et les mêmes standards de qualité à leurs étudiants. Ce qui est donné par l'Etat aux élèves de Sciences Po ne l'est pas à d'autres étudiants.

Lorsque la contrainte budgétaire n'est pas trop forte, cette situation peut se justifier – et apparaît légitime – eu égard à la volonté de permettre aux meilleurs des établissements de se hisser dans le peloton de tête des universités à l'échelle internationale. Lorsque la contrainte budgétaire limite au contraire sévèrement les marges de manœuvre pour améliorer le fonctionnement des universités, la question de la solidarité ne peut plus être esquivée.

Nous en sommes précisément à ce stade.

4) Solidarité ou déclin : le choix ne peut plus être reculé.

Pour 2003, l'ensemble des moyens nouveaux fixés par le Parlement pour le fonctionnement courant des universités s'élève à 7 millions d'euros. Le Ministre de l'Education nationale a décidé d'augmenter la dotation de Sciences Po de 700 000 euros, soit 10% des sommes nouvellement disponibles. Ces 700 000 euros couvriront l'évolution de la rémunération des salariés de Sciences Po. Par rapport à la situation budgétaire de l'Etat, c'est un effort considérable. A titre de comparaison, on rappellera que les crédits du CNRS ont baissé de 10% ; que pour bien des universités, ils ont été seulement maintenus à leur niveau précédent ; que certaines universités, enfin, considèrent qu'elles n'ont plus les moyens de fonctionner avec les crédits dont elles disposent.

Mais cet effort est insuffisant pour suivre la progression des besoins de financement de Sciences Po. A titre de comparaison, les sommes reçues

de l'Education nationale en 2002 avaient augmenté de 2,5 millions d'euros.

Nous en contenter signifierait, et dès 2003, le gel des recrutements de salariés (pour stabiliser la masse salariale), l'affaissement des moyens de la recherche et l'atonie de notre réseau de coopération universitaire internationale (diminution drastique des crédits de mission), l'abandon des projets de travaux (rénovation des salles de conférences et des amphithéâtres) et une importante réduction du nombre des étudiants français et étrangers accueillis à Sciences Po (plusieurs centaines).

Or, dans la situation des finances publiques en France aujourd'hui et de façon presque certaine dans les années à venir, nous ne pouvons décemment plus demander à l'Etat de financer seul le développement de notre institution.

Et, si nous décidons de ne plus augmenter nos ressources, c'est la question du déclin programmé de Sciences Po qui est posée.

Tant que la contrainte qui pèse actuellement sur les finances publiques se maintiendra, nous pouvons sans doute compter sur l'Etat pour augmenter nos crédits de telle sorte que soient compensés les effets de l'inflation et financée l'augmentation mécanique de la masse salariale. En revanche, durant cette période, les financements publics ne permettront sans doute pas de déployer des activités nouvelles et d'augmenter le niveau de service aux étudiants, lecteurs, enseignants et chercheurs, ni même de le maintenir. Or dans un champ de concurrence à l'intérieur duquel la capacité à investir est déterminante pour assurer continuellement l'évolution qualitative des formations et des structures de recherche, ne plus pouvoir nous améliorer et innover en permanence conduit inéluctablement au déclin. Ma conviction est que nous ne pouvons pas, nous ne devons pas faire ce choix du déclin.

Car organiser la baisse de nos activités, ne plus chercher à accroître nos performances, c'est en réalité porter atteinte à notre mission de service

public, porter un coup supplémentaire à notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Permettez-moi de vous donner quelques exemples des enjeux :

- jamais les candidats à l'entrée à Sciences Po n'ont été si nombreux, qu'ils soient français ou étrangers : en l'espace de seulement 3 ans, leur nombre a augmenté de 40% pour l'entrée en 1^{er} cycle, de 35% pour l'entrée en 2^e cycle, de 40% pour l'entrée en 3^e cycle. Quel serait le sens de réduire, à ce moment précis, le nombre des admis ? Cela serait-il juste dès lors que la qualité des candidats n'est pas en cause ? Ou faut-il fermer nos portes aux étudiants étrangers, sous le prétexte que leurs familles n'ayant pas contribué par l'impôt aux ressources de l'Etat (et donc de l'Education nationale), il n'y a pas de raison qu'ils bénéficient des prestations d'un établissement financé à titre principal par les administrations publiques françaises ? Malthusianisme et repli sur les ressortissants français constitueraient un renoncement ;
- l'organisation des scolarités, le contenu des études sont en train de trouver leur point d'équilibre, grâce à la participation de tous, enseignants, étudiants, salariés. Leur qualité est de mieux en mieux reconnue par nos partenaires universitaires, par les recruteurs privés, publics et universitaires de nos diplômés. Faut-il supprimer des enseignements (les projets collectifs ? les enseignements d'ouverture ? l'enseignement d'une seconde langue ?) pour équilibrer nos coûts de formation et nos ressources provenant de l'Etat ? Faut-il augmenter très sensiblement le nombre d'élèves par groupe, au risque de porter atteinte au caractère interactif de l'enseignement propre à Sciences Po ? N'y aurait-il pas alors remise en cause de notre projet éducatif ? Outre la densité, la diversité et l'efficacité de nos formations, la valeur de nos diplômes n'en serait-elle pas affectée au détriment de l'accès aux débouchés professionnels ?

- comme je l'ai rappelé précédemment, les montants consacrés à l'aide sociale aux étudiants ont plus que doublé depuis six ans et les bourses de scolarité versées par Sciences Po ont triplé sur la même période. Devons-nous pour autant nous satisfaire de cette situation ? Alors que la démocratisation de l'accès à notre établissement est un enjeu majeur pour Sciences Po, nous devons pouvoir non seulement revaloriser le montant des bourses que nous accordons, et pourquoi pas les aligner sur celles versées par le CROUS, mais également dégager des marges de manœuvre supplémentaires pour mettre un accent tout particulier sur l'aide que nous devons accorder aux étudiants dont les situations sont les plus précaires. Je suis ainsi très favorable à la création d'un échelon supplémentaire de bourses, un 6^{ème} échelon, qui permettrait de verser des aides très importantes aux étudiants dont la situation personnelle l'exige. En créant une telle bourse, nous permettrions aux étudiants venant des milieux sociaux les plus modestes d'être affranchis de toute pression financière pour se consacrer pleinement à la réussite de leurs études et de leur insertion professionnelle ;
- en sciences sociales et humaines, Sciences Po est l'une des rares institutions qui donne à ses centres de recherche⁵ et à son Ecole doctorale des moyens considérables (encadrement des doctorants, recrutement de nouveaux chercheurs, locaux, ressources documentaires, possibilité d'effectuer des missions pour participer à des colloques ou des programmes de recherche internationaux et réaliser des enquêtes de terrain, accueil de collègues étrangers, aide à la traduction des articles et ouvrages publiés en français). Ce n'est pas au moment où le CNRS connaît des difficultés qu'il faut relâcher l'effort : l'irrigation par la recherche est une composante indispensable de la qualité des formations dispensées aux étudiants ; l'existence

⁵ Centre d'Etude de la Vie Politique Française (CEVIPOF) ; Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) ; Observatoire Sociologique du Changement (OSC) ; Centre de Sociologie des Organisations (CSO) ; Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) ; Service d'Etude de l'Activité Economique (SEAE) ; Centre d'Histoire de l'Europe du Vingtième Siècle (CHEVS) ; Observatoire Interrégional du Politique (OIP).

d'une importante recherche publique en France et en Europe est une condition absolue du maintien d'une diversité intellectuelle et culturelle dans le monde ;

- au moment où chacun s'accorde pour constater que l'absence d'informatisation d'une grande partie du catalogue de la bibliothèque constitue un handicap lourd pour les lecteurs et que les horaires d'ouverture devraient être allongés, peut-on imaginer de renoncer à ces améliorations nécessaires et même de diminuer les crédits d'acquisition d'ouvrages et le niveau des abonnements comme de l'accès aux ressources numériques, au risque d'entamer le rôle de l'une des principales bibliothèques européennes de consultation et de recherche en sciences sociales et humaines ?
- dans un monde de l'édition de plus en plus concentré dans un petit nombre de grands groupes qui font peu de place à l'édition scientifique et même, plus largement, aux sciences sociales, faut-il diminuer le montant des dotations consacrées aux Presses de Sciences Po ? L'indépendance des Presses et la qualité de leurs publications seraient-elles alors garanties ? Les meilleurs travaux de nos doctorants et de nos jeunes docteurs pourraient-ils encore être édités et donc diffusés ?
- Sciences Po a développé des services aux étudiants : pour trouver des stages, se préparer à l'insertion professionnelle (Sciences Po Avenir), pour conclure des accords de partenariat universitaire, permettant une mobilité sans comparaison en France, et l'accès à des doubles-diplômes (avec la London School of Economics à Londres, la Freie Universität à Berlin, Saint-Gall en Suisse, Columbia à New York, Johns Hopkins à Baltimore). Ne doit-on pas améliorer encore ces services ? Ne doit-on pas en développer d'autres, notamment en matière de logement ?

Bien sûr, certains des effets du déclin ne seraient pas immédiatement perceptibles. Mais quelle serait la valeur du principe de solidarité si ceux

qui bénéficient aujourd'hui de conditions d'études et de travail, sinon optimales, du moins bonnes se désintéressaient du sort de ceux qui entreront à Sciences Po dans quelques années ? Que diraient légitimement les diplômés des promotions antérieures si nous laissons aujourd'hui et demain porter atteinte à la valeur de nos diplômes ? Serions-nous vraiment les porteurs de nos missions de service public si, par refus de solidarité avec les autres universités et acceptation d'une lente dégradation de nos forces de recherche et de formation, nous renoncions à jouer le rôle qu'attendent de nous les acteurs du système éducatif français ?

Vous aurez compris que je ne peux pas être du parti du déclin. Et je crois profondément que l'attentisme, si confortable, serait une lâcheté.

L'ensemble des équipes de Sciences Po s'est mobilisé pour diversifier nos ressources.

Presque inexistant avant l'année 2000, le financement de notre institution par les collectivités locales atteint aujourd'hui une ampleur certaine : en 2002, leur contribution aura dépassé 1,8 million d'euros, grâce aux régions Lorraine, Bourgogne, Poitou-Charentes, Ile-de-France, au département de la Vienne et à la Ville de Paris. Ces contributions portent sur les locaux (bibliothèque du 30 rue Saint-Guillaume ; cybercafé du 27 rue Saint-Guillaume, sites de Nancy, Dijon et Poitiers) et sur les bourses en faveur de la mobilité étudiante ou des étudiants sélectionnés dans des lycées de ZEP. Cette source de financement est cependant limitée par la lourdeur des charges qui incombent aux régions, surtout en Ile-de-France.

Le financement par les entreprises s'est intensifié :

- l'équipe de la formation continue a diversifié son offre en créant des formations spécifiques (cursus diplômants, diplômes spécialisés, diplôme de Sciences Po en formation continue) qui rencontrent un très large succès. La direction de la formation continue est également parvenue à limiter ses coûts pour augmenter sa marge bénéficiaire ;

- depuis 1997, les recettes en provenance de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises ne cessent de croître. Nous avons collecté 1 299 000 euros en 1997 et c'est 1 832 000 euros qui ont été collectés en 2002, soit une progression de 41 % ;
- une politique de développement des chaires à Sciences Po a déjà été mise en œuvre. Ces chaires comprennent, autour d'un thème dont les enjeux sont particulièrement centraux, des programmes de recherche réunissant des chercheurs appartenant aux différents centres, des forums, des colloques, des publications. Ces programmes permettent en outre d'irriguer les formations initiale et continue. Sur ce modèle trois nouvelles chaires ont été créées : la chaire Régulation, la chaire Moyen-Orient-Méditerranée et la chaire Développement durable. Leur financement sera assuré par un « tour de table » réunissant des entreprises ;
- de nouvelles formes de participation financière sont proposées aux entreprises. Il s'agit de mobiliser, sur des projets particuliers, des acteurs économiques importants. C'est, notamment, l'objectif qui a été poursuivi par la création du « Club d'entreprises » qui soutient financièrement la mise en œuvre des Conventions éducation prioritaire.

Mais ces nouvelles sources de financement, outre le fait que leur progression bien qu'importante reste limitée en valeur absolue, sont sensibles à la conjoncture économique dont on sait qu'elle est particulièrement fragile. On ne peut donc raisonnablement pas fonder notre stratégie de développement exclusivement sur ces ressources, même s'il est fondamental de continuer à les développer.

C'est pourquoi je prends la responsabilité d'engager une réflexion et un débat sur une augmentation significative de la contribution des étudiants de Sciences Po au financement de notre institution. Cette réflexion ne concernera pas les étudiants engagés dans des cursus menant à des diplômes nationaux (DEA, DESS, Doctorats), pour lesquels c'est l'Etat qui fixe le montant des droits.

L'idée que je soutiendrai est de définir plusieurs niveaux de contribution qui, d'une manière ou d'une autre, seront liés à la réalité des capacités contributives des élèves de Sciences Po et de leurs familles. En prenant les statistiques de l'INSEE sur l'échelle des revenus des ménages en France, je poserai la question de savoir à partir de quelle place, dans cette échelle, les élèves de Sciences Po et leurs familles doivent contribuer au financement de Sciences Po et à quel montant ; au-delà de cette place dans l'échelle des revenus, combien de niveaux de contribution pourront être instaurés ; à quel montant maximum raisonnable pour les familles les plus aisées en France une contribution pourra être fixée.

Enfin, dans le même temps que sera élaborée et adoptée la décision sur les droits de scolarité (qui sera prise par le Conseil d'administration de la FNSP après avis du Conseil de direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris), sera engagée une réflexion sur les améliorations que les étudiants de Sciences Po seront en droit d'attendre de la hausse de leur participation au financement de leur établissement.

Pour préparer les décisions qui devront être prises, je réunirai, à partir du 5 mai prochain, une Commission, présidée par le Professeur Jean-Paul FITOUSSI, président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques, président du Conseil scientifique de l'IEP de Paris, membre du Conseil de direction de l'IEP de Paris et du Conseil d'administration de la FNSP, qui comprendra :

- François RACHLINE, professeur à l'université de Paris X-Nanterre, vice-président du Conseil de direction de l'IEP de Paris ;

- des représentants élus des organisations syndicales d'étudiants disposant de sièges à la Commission paritaire et au Conseil de direction de l'IEP de Paris ;
- deux représentants des salariés de la FNSP ;
- le Professeur Pascal PERRINEAU, directeur du Centre d'Etude de la Vie Politique Française ;
- le Professeur Erhard FRIEDBERG, directeur du Centre de Sociologie des Organisations ;
- M. Louis CHAUVEL, maître de conférence des universités à l'IEP de Paris, chercheur à l'Observatoire Sociologique du Changement ;
- M. Thierry BERT, inspecteur général des finances, chef du service de l'Inspection générale des finances ;
- M. Bernard CIEUTAT, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, président de chambre à la Cour des Comptes ;
- M. Bernard STIRN, Conseiller d'Etat, président-adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat.

Cette commission aura pour mission de définir un diagnostic partagé sur la situation actuelle du financement de Sciences Po et sur son évolution dans les années à venir ; de réfléchir à la proportion souhaitable, en même temps que raisonnable, de la contribution des élèves et de leurs familles au financement de Sciences Po ; d'élaborer les conditions juridiques d'une modulation de cette participation en fonction des capacités contributives des intéressés ; enfin, de déterminer ce que devraient être les améliorations et extensions de services pour les élèves en contrepartie de leur contribution accrue.

Je vous tiendrai informé(e) régulièrement du déroulement des débats et de l'évolution de la réflexion. Si vous souhaitez vous exprimer directement sur l'un ou l'autre des enjeux soulevés par cette décision, vous pouvez adresser un message à contribution@sciences-po.fr. Je prendrai

personnellement connaissance de ces messages et les ferai transmettre aux membres de la commission.

Je vous prie de croire, chère Madame, chère Mademoiselle, cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Richard Descoings